

Les Hongrois de Slovaquie, problèmes ethno-frontaliers dans l'Europe médiane en mutation

André-Louis SANGUIN

Université d'Angers

Květa KALIBOVÁ

Université Charles, Prague

Résumé. — Les Hongrois de Slovaquie constituent le prototype même d'une minorité dans une nation a-historique longtemps magyarisée. La déchirure de Trianon a engendré des tiraillements pour cette minorité. L'article examine la situation de la communauté magyarophone dans la Tchécoslovaquie communiste et postcommuniste (1945-1992). L'accent est mis sur sa répartition géographique et sa démographie différenciée. On analyse ensuite les perceptions et les comportements de la minorité hongroise dans la Slovaquie indépendante. Le complexe hydroélectrique de Gabčíkovo-Nagymaros sur le Danube représente un grave contentieux entre la Slovaquie et la Hongrie. La question finale est de savoir comment les Hongrois de Slovaquie s'inséreront dans l'Union Européenne.

Abstract. — The Hungarians of Slovakia are the very type of a minority within a non-historical nation long hungarianized. The Trianon Treaty caused wranglings for this minority. This paper examines the exact situation of the Hungarian-speaking community as part of communist and postcommunist Czechoslovakia (1945-1992). The geographical distribution and the differentiated demography of the minority are emphasized. The Hungarian-speaking minority's perceptions and behaviors are then scrutinized within the framework of an independent Slovakia. Nowadays, the Danubian Gabčíkovo-Nagymaros power plant is generating a serious dispute between Slovakia and Hungary. The ultimate question is whether the Hungarians of Slovakia will fit into European Union.

Mots clés : *Géographie politique, géodémographie, frontières, minorité ethnique, communauté magyarophone, Slovaquie, Hongrie, Danube, Europe médiane, Union Européenne, fédéralisme, autonomie.*

Key words: *Political geography, geodemography, ethnic minority, Hungarian-speaking community, Slovakia, Hungary, Danube, Middle Europe, European Union, federalism, autonomy.*

Avant la chute du Mur de Berlin en 1989 et l'écroulement de l'U.R.S.S. en 1991, l'opinion publique française et occidentale était sincèrement persuadée qu'il n'y avait que des Soviétiques en Union Soviétique, que des Yougoslaves en Yougoslavie et que des Tchécoslovaques en Tchécoslovaquie ! L'implosion de ces trois États pseudo-fédéraux leur révéla brutalement que la réalité et l'histoire avaient été caricaturées et simplifiées. Ainsi, la disparition de la Tchécoslovaquie le 31 décembre 1992 et l'émergence, le lendemain, de deux États souverains, la République Tchèque et la Slovaquie, furent pour beaucoup une remise en cause de schémas mentaux vieux de presque trois quarts de siècle (Wehrlé, 1994). Il n'est qu'à lire la production de la géographie française sur l'Europe médiane depuis 1945 pour se rendre compte à quel point les problèmes ethniques, linguistiques, confessionnels et frontaliers de cette partie du sous-continent avaient été complètement évacués. En particulier, jamais n'avait été évoquée la question des minorités magyares d'Europe centrale (Rosière, 1988). Au sein de ce que furent les Démocraties Populaires (1945-1990), la Hongrie était, avec la Pologne, l'État le plus ethniquement homogène avec pourtant une masse considérable de ses nationaux répartis dans les sept États actuels qui l'entourent (Autriche, Slovaquie, Ukraine, Roumanie, Serbie, Croatie, Slovénie). Au total, au moins un Magyar sur quatre vit actuellement hors des frontières de la Hongrie et 20 à 30 % des Hongrois de Hongrie ont des liens familiaux avec les minorités hongroises des pays voisins.

I. Une minorité dans une nation a-historique longtemps magyarisée

La Slovaquie est apparue sur la carte politique de l'Europe post-communiste le 1^{er} janvier 1993. En réalité, ce jeune État dont presque 11 % de la population est hongroise est le fruit d'une succession de

malentendus. De 906 à 1918, la Slovaquie fut dominée par la Hongrie puis insérée dans la construction tchécoslovaque de 1918 à 1992. Toutefois, la Slovaquie connut une première indépendance entre 1939 et 1945, fruit d'ailleurs du centralisme tchèque et de la politique de l'Allemagne nazie (Lemarchand, 1995). Dans l'Empire austro-hongrois multinational, le territoire slovaque ne fut jamais démarqué ni établi comme un corps administratif. La Slovaquie n'avait pas d'institutions administratives centrales ni de délimitations de base d'ordre ethnique, géographique ou statutaire. En ce sens, la Slovaquie est le prototype même de la *nation a-historique* puisque, depuis le Moyen Age, elle n'a connu ni individualisation politique ni pères fondateurs ni histoire distincte ni lieux de mémoire. En d'autres mots, la nation slovaque n'a toujours été abordée qu'à travers l'histoire hongroise jusqu'en 1918 puis tchécoslovaque jusqu'en 1992 : bref, l'histoire de la Slovaquie n'a jamais été une histoire slovaque (Rey, 1996). On comprend mieux, dès lors, pourquoi la protection de la langue slovaque fut à la fois une arme défensive et différentialiste ; défensive contre la magyarisation forcée menée par la Hongrie après le Compromis de 1867, différentialiste à l'égard des Tchèques. L'identité slovaque a dû se constituer contre le tuteur historique hongrois mais aussi contre le frère aîné tchèque. Cette première dimension capitale est au cœur même de la situation actuelle des Hongrois en Slovaquie (*fig. 1*).

En effet, il faut bien saisir que les révolutions de 1848 mais surtout le Compromis de 1867 instituant la Double Monarchie transformèrent

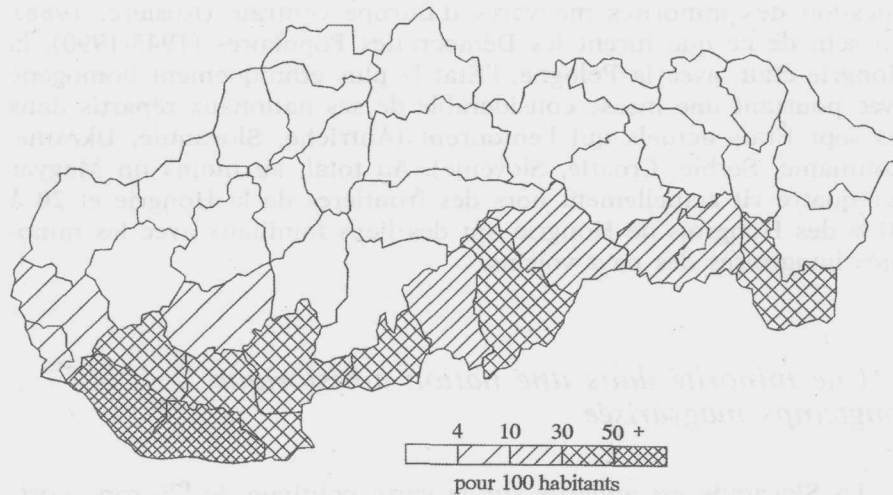


Fig. 1. - Les Hongrois en Slovaquie par districts (recensement du 3 mars 1991).
The Hungarians in Slovakia by districts (census of March 3rd 1991).

l'environnement quotidien des Slovaques en un environnement magyar. Au sein de ce Royaume de Hongrie où elle s'intitulait d'ailleurs Haute-Hongrie, la Slovaquie subit de plein fouet la *magyarisation*, c'est-à-dire cette politique d'assimilation culturelle et linguistique des minorités non hungarophones et, par voie de conséquence, la transformation de la Hongrie en un État magyar ethniquement et culturellement homogène. Les nationalistes magyars s'imaginaient que l'application de ce modèle assimilateur assurerait la sauvegarde de la Hongrie historique (Fetjö, 1994 ; Jaszi, 1971 ; Kann, 1974 ; Opocensky, 1928 ; Valiani, 1966). Dès le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, les Slovaques disposaient de leur propre langue littéraire. En Hongrie, cela fut considéré comme dangereux. Des mesures abolirent donc les écoles secondaires slovaques ainsi que la *Matica Slovenská* (association culturelle faïtière des Slovaques). Dès 1868, le parlement hongrois édictait la Loi sur les Minorités Nationales qui proclamait le hongrois unique langue officielle de la « nation hongroise unie » en y incluant la Slovaquie. En 1879, le hongrois était institué seule langue d'enseignement en Slovaquie. Plus encore, en 1907, une loi scolaire introduite par le Comte Albert Appony imposait des sanctions strictes contre toute école omettant d'instruire les enfants « dans l'amour de la Nation et de l'État hongrois » (Frič 1993). Au sein de l'Empire des Habsbourg, les pays tchèques relevaient de Vienne et non de Budapest. Le développement socio-économique était plus avancé en Bohême-Moravie. Ainsi, en 1914, il y avait 27 % d'illettrés chez les Slovaques contre seulement 3 % chez les Tchèques. La vie économique slovaque était dominée par une minorité juive et allemande tandis que l'autorité publique était aux mains de la noblesse hongroise ; le *microfondium* était slovaque mais le *latifondium* hongrois. De plus, comme le suffrage censitaire minimisait leur représentation, trois députés slovaques seulement siégeaient à la Diète hongroise en 1914. Tout cela permet de comprendre pourquoi, de 1888 à 1913, 500 000 Slovaques émigrèrent aux États-Unis.

Par contre-coup, cette politique de magyarisation fit émerger une génération de nationalistes slovaques prêts à s'allier avec une autre nationalité slave de la région (en l'occurrence les Tchèques) pour assurer la survie de la nation slovaque. Cette démarche amènera à l'union politique avec les Tchèques en 1918. Il n'est donc pas surprenant d'observer que, durant l'époque de la I^{re} République Tchécoslovaque (1918-1938), les régions de Slovaquie les plus attachées à l'État commun tchécoslovaque furent celles du Sud, là où se trouvait le plus grand nombre de hungarophones. La réunification des Slovaques avec les Tchèques en 1945 ne s'explique pas autrement : la crainte de la Hongrie vaincue mais au passé irrédentiste constitua un puissant stimulant à rebâtir la Tchécoslovaquie, notamment dans les parties méridionales de la Slovaquie incorporées à la Hongrie en 1938. Cette deuxième dimension capitale explique, pour sa part, l'attitude actuelle

du gouvernement slovaque vis-à-vis de sa minorité hongroise. Certes, c'est un mythe que d'évoquer les « mille ans d'oppression des Slovaques par les Hongrois ». Néanmoins, sans être aussi tranchées, les relations hungaro-slovaques à l'intérieur de ce qui était la Haute-Hongrie jusqu'en 1918 furent substantiellement compliquées.

Puisque partie intégrante du Royaume de Hongrie jusqu'en 1918, la Slovaquie ne jouissait pas d'une frontière nette entre les parties slovaquophones et hungarophones de son propre territoire (fig. 2). Malgré l'intense *lobbying* politique exercé par le trio Masaryk-Beneš-Štefaník auprès des Alliés et malgré la création, en 1916, du Conseil National Tchécoslovaque, l'attitude des Puissances vis-à-vis des Tchèques et des Slovaques demeurait floue (Sellier, 1994). Dans le Point V de sa fameuse Déclaration en Quatorze Points, le président américain Wilson prévoyait seulement la « possibilité d'un développement autonome pour les peuples de l'Autriche-Hongrie ». Autant l'unité territoriale des pays de la Couronne de Bohême (Bohême, Moravie, Silésie) reposait sur des arguments historiques, autant il n'en allait pas du tout de même pour la Slovaquie. L'intelligentsia slovaque n'avait pas d'idées très claires et envisageait différentes solutions : union à la Pologne, union à la Russie, union à la Hongrie, union aux pays tchèques. Ce n'est seulement qu'en 1896, faut-il le rappeler, que Masaryk avait fondé l'Union Tchécoslovaque (*československá jednota*) dont la seule mission culturelle à l'époque était de sauver la nation slovaque de la menace magyare (Čapek, 1991). Des clivages importants existaient entre Slovaques et Tchèques. Ainsi, l'orientation *voltairienne* des Tchèques ne pouvaient qu'inquiéter les Slovaques chez qui le catholicisme était fortement affirmé. Les archives historiques montrent d'ailleurs que les puissances alliées n'auraient pas accepté en 1918 le détachement des districts slovaques du Royaume de Hongrie si les responsables slovaques n'avaient pas mis l'accent sur le fait que Tchèques et Slovaques formaient une nation unique (Opocensky, 1928). Sur la base de la Déclaration de Liptoszetmiklos/Liptovský Svätý Mikuláš du 10 mai 1848, une politique raisonnable de la Hongrie entre 1914 et 1918 accordant l'autonomie aux Slovaques aurait eu toutes les chances d'aboutir. La diaspora slovaque était elle-même divisée : le groupe de Pittsburg penchait pour une Slovaquie autonome au sein d'une Hongrie fédérale. Jusqu'en 1917 tout au moins, il est clair que les groupes politiques slovaques significatifs n'avaient pas d'autre vue réaliste et satisfaisante que la fédéralisation de la monarchie austro-hongroise. Ce n'est qu'en mai 1918 qu'Andrej Hlinka (1864-1938), leader du Parti National Slovaque, poussa l'intelligentsia slovaque à la séparation avec la Hongrie et à l'union avec les Tchèques (fig. 2). Il faut aussi souligner qu'avant la création de la Tchécoslovaquie puis, entre 1918 et 1945, la Slovaquie était pour le public tchèque une *terra incognita* ; une enquête réalisée en 1946 montrait que 50 % des Tchèques n'avaient jamais mis les pieds en Slovaquie (Procházka, 1992 ; Renner, 1976).

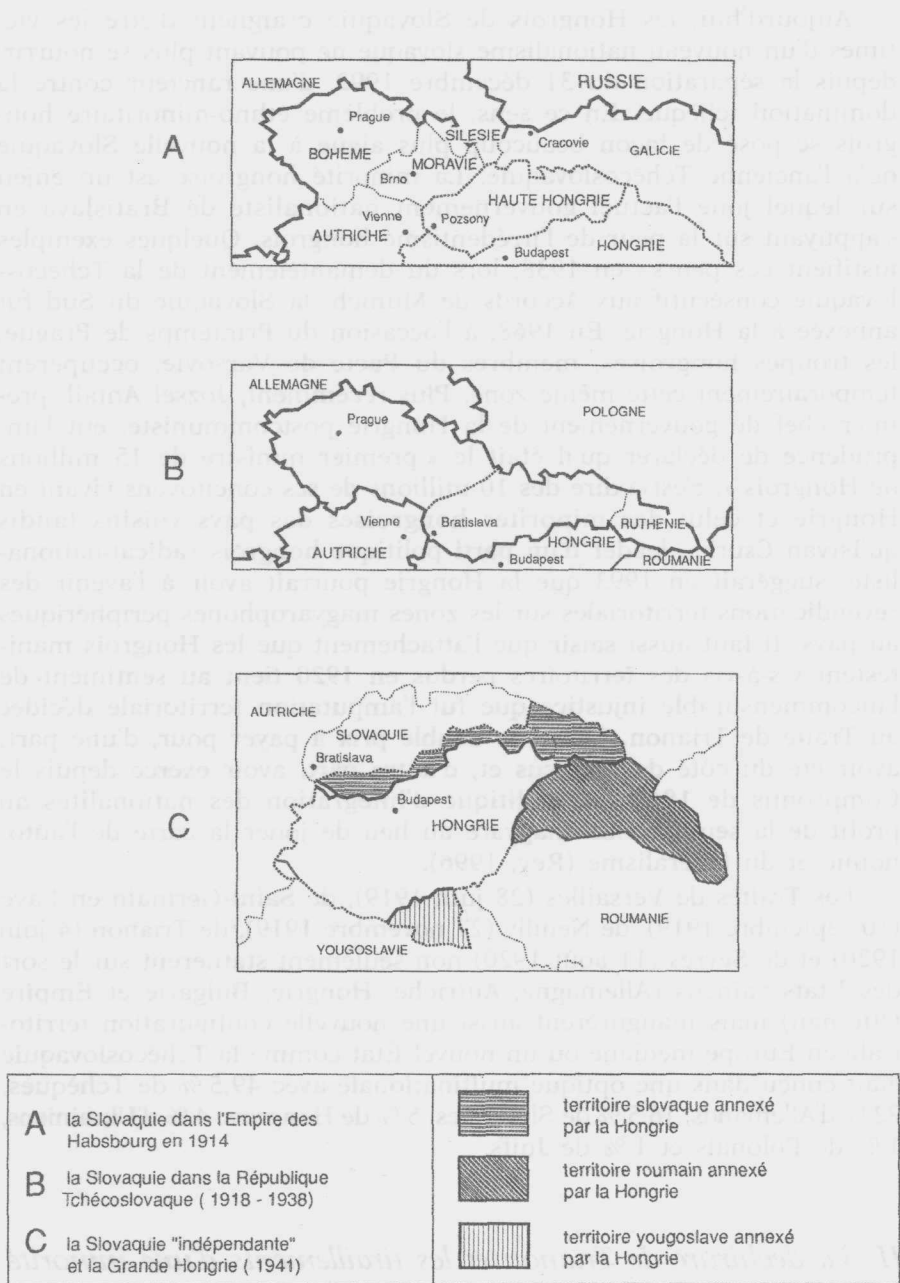


Fig. 2. - Les évolutions territoriales de la Slovaquie jusqu'en 1945.
Slovakia's territorial transformations up to 1945.

Aujourd'hui, les Hongrois de Slovaquie craignent d'être les victimes d'un nouveau nationalisme slovaque ne pouvant plus se nourrir, depuis la séparation du 31 décembre 1992, d'une rancœur contre la domination tchèque. En ce sens, le problème ethno-minoritaire hongrois se pose de façon beaucoup plus aigüe à la nouvelle Slovaquie qu'à l'ancienne Tchécoslovaquie. La minorité hongroise est un enjeu sur lequel joue l'actuel gouvernement nationaliste de Bratislava en s'appuyant sur la peur de l'irréductibilisme hongrois. Quelques exemples justifient ces peurs : en 1938, lors du démantèlement de la Tchécoslovaquie consécutif aux Accords de Munich, la Slovaquie du Sud fut annexée à la Hongrie. En 1968, à l'occasion du Printemps de Prague, les troupes hongroises, membres du Pacte de Varsovie, occupèrent temporairement cette même zone. Plus récemment, Jozsef Antall, premier chef de gouvernement de la Hongrie postcommuniste, eut l'imprudence de déclarer qu'il était le « premier ministre de 15 millions de Hongrois », c'est-à-dire des 10 millions de ses concitoyens vivant en Hongrie et celui des minorités hongroises des pays voisins tandis qu'Istvan Csurka, leader d'un parti politique hongrois radical-nationaliste, suggérait en 1993 que la Hongrie pourrait avoir à l'avenir des revendications territoriales sur les zones magyarophones périphériques au pays. Il faut aussi saisir que l'attachement que les Hongrois manifestent vis-à-vis des territoires perdus en 1920 tient au sentiment de l'incommensurable injustice que fut l'amputation territoriale décidée au Traité de Trianon. Ce fut le double prix à payer pour, d'une part, avoir été du côté des vaincus et, d'autre part, avoir exercé depuis le Compromis de 1867 une politique d'intégration des nationalités au profit de la seule nation magyare au lieu de jouer la carte de l'autonomie et du fédéralisme (Rey, 1996).

Les Traités de Versailles (28 juin 1919), de Saint-Germain en Laye (10 septembre 1919), de Neuilly (27 novembre 1919), de Trianon (4 juin 1920) et de Sèvres (11 août 1920) non seulement statuèrent sur le sort des États vaincus (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie et Empire Ottoman) mais inaugurèrent aussi une nouvelle configuration territoriale en Europe médiane où un nouvel État comme la Tchécoslovaquie était conçu dans une optique multinationale avec 49,5 % de Tchèques, 22 % d'Allemands, 16,5 % de Slovaques, 5 % de Hongrois, 4 % d'Ukrainiens, 1 % de Polonais et 1 % de Juifs.

II. La déchirure de Trianon et les tiraillements d'une minorité

Le 4 juin 1920, la Hongrie dut signer le Traité de Trianon qui apparut comme un véritable diktat : du jour au lendemain, elle perdait les deux tiers de son territoire et le tiers de sa population (dont

750 000 Magyars en Tchécoslovaquie). En complément du Traité de Trianon, une série d'engagements fut incluse dans le Traité de Saint-Germain de 1919 et imposée aux États nouvellement constitués. Ces clauses concernaient la culture, l'éducation et la langue. Elles stipulaient qu'une concentration de 20 % de la minorité hongroise sur une certaine unité géographique donnait droit à l'utilisation de la langue hongroise à l'école et dans l'administration.

Dès sa mise en place, la frontière hungaro-slovaque dessinée en 1918 à l'avantage de la Slovaquie selon le principe *vae victis* apparut rapidement comme une frontière fragile et contestable. A l'exception de son tiers occidental, contigu au Danube, elle représente plutôt une rupture dans le système hydrographique danubien (Filippini, 1991). Même plus, elle fut une véritable dérogation au principe des nationalités issu des Quatorze Points du Président Wilson (8 janvier 1918) et auquel se référaient les Alliés. La jeune Tchécoslovaquie voulait sa frontière méridionale sur le Danube, grand fleuve internationalisé, bien que ses deux rives fussent totalement magyares. En la lui accordant par les clauses de Trianon, les Alliés séparèrent de leur pays des centaines de milliers de Hongrois résidant sur la rive gauche du fleuve (Bibo, 1993). La Déclaration Wilson avait prévu des plébiscites partout où se poserait un problème d'appartenance d'une minorité sur ces nouvelles frontières. Dans la réalité, très peu furent organisés pour permettre aux minorités de s'exprimer et de choisir (Haute-Carinthie en 1920, Sopron en 1921) et rien de tout cela ne fut accordé aux Hongrois de Tchécoslovaquie.

La Haute-Hongrie, devenue Slovaquie et Ruthénie sous contrôle tchèque en 1918, apparut alors comme une « Alsace-Lorraine » hongroise. Il en découla une idéologie territoriale que l'on peut intituler le *révisionnisme hongrois*. Et c'est parce qu'ils étaient conscients de la fragilité de leurs acquisitions territoriales que les nouveaux États bénéficiaires des Traités de Saint-Germain et de Trianon (Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie) développèrent une politique crispée vis-à-vis de leurs minorités et se regroupèrent dans la Petite Entente, constituée en 1921, afin d'empêcher toute révision des traités et tout irrédentisme hongrois. Le révisionnisme, c'est-à-dire la révision du Traité de Trianon, fut le point focal de la Hongrie de l'entre-deux-guerres. Un plan britannique dit Plan Rothermere, proposé en 1927, tenta bien de modifier Trianon en se fondant sur l'application des principes wilsoniens pour créer de vraies frontières ethniques sur tout le pourtour de la Hongrie mais cette tentative fut vigoureusement rejetée par la Petite Entente. Les Accords de Munich (30 septembre 1938) consacrèrent le dépeçage de la Tchécoslovaquie puis, le 2 novembre 1938, le premier Arbitrage de Vienne rétrocéda à la Hongrie toute la zone magyarophone de Slovaquie (Rosière, 1988). Ce fut la première et dernière fois que les frontières hongroises furent redéfinies par rapport à

des critères ethniques, étant par ailleurs évident qu'elles le furent sous la pression et l'influence du nazisme fort de ses conquêtes territoriales munichoises (fig. 2). Le révisionnisme hongrois fut d'autant plus énergiquement combattu par le pouvoir à Prague que venait se greffer sur lui l'autonomisme slovaque. Prague ne pouvait accepter les idées autonomistes slovaques qui remettaient en cause son idéologie d'un État tchécoslovaque unitaire viable. Il est vrai que le Parti Populaire Slovaque dirigé par Hlinka (*Hlinkova slovenská ľudová strana*) comportait en son sein des éléments magyarophiles. Aussi, les dirigeants de Prague en vinrent à considérer le H.S.L.'S. comme un outil du révisionnisme magyar. Pour ce faire, aux yeux des autorités de Prague, seul un centralisme de fer pouvait sauver la Tchécoslovaquie d'autant que par trois fois (1921, 1930 et 1938), le H.S.L.'S. avait déposé une proposition de loi sur l'autonomie slovaque (Oldrich, 1996 ; Wehrlé, 1994).

Durant les 74 années d'existence de la Tchécoslovaquie (28 octobre 1918-31 décembre 1992), exception faite de la période 1939-1945 (partition du pays et émergence d'une Slovaquie indépendante, État protégé du III^e Reich), quelle fut la situation exacte de la minorité magyare considérée sur le plan interne ? Le premier recensement effectué par le jeune État tchécoslovaque en 1920 donnait une population totale de 13,5 millions d'habitants comportant 6,3 millions de Tchèques, 3,5 millions d'Allemands, 1,9 million de Slovaques, 1,1 million de Hongrois, 500 000 Ruthènes et un petit nombre de Juifs et de Polonais. Dès avant la signature du Traité de Trianon, le Haut-Commandement Allié avait légalisé la nouvelle frontière hungaro-tchécoslovaque. Juste après l'application des clauses du Traité de Trianon, on dénombrait 893 586 Hongrois résidant en Slovaquie et 176 294 en Ruthénie (Ukraine subcarpatique). Au cours de l'année 1920, environ 105 000 Hongrois quittèrent la Tchécoslovaquie tandis que les autorités refusèrent d'accorder la nationalité tchécoslovaque à environ 45 000 Hongrois. Les principes de protection des minorités énoncés dans le Traité de Saint-Germain et enchâssés dans la constitution et plusieurs lois de Tchécoslovaquie furent assez rapidement violés au point qu'une pétition au nom des minorités de Slovaquie et de Ruthénie fut adressée à la Société des Nations à Genève. Parmi ces abus, on notera la fermeture de l'université hongroise de Bratislava, l'occupation de la région de Zitom à peuplement massivement hongrois par d'anciens membres de la Légion Tchécoslovaque et, enfin, l'instauration d'un nouveau système électoral conçu de manière telle qu'un député pouvait être élu avec 19 753 voix dans une circonscription slovaquophone mais une circonscription magyarophone nécessitait 27 697 voix pour obtenir le même résultat (Vigh, 1992).

Une attention particulière doit être portée aux circonstances économiques ayant affecté la minorité magyare dans la Tchécoslovaquie de l'entre-deux-guerres. La politique économique de Prague fut celle

d'une discrimination considérable vis-à-vis de la Slovaquie et plus encore vis-à-vis de la région méridionale de la Ruthénie. Dans certains cas, elle revêtit parfois un caractère de colonisation et d'exploitation : quand l'impôt sur le revenu était fixé à un taux de 4 % dans les pays tchèques, il s'élevait à 10 % en Slovaquie et en Ruthénie ; quand la taxe sur les alcools était de 10 couronnes dans les pays tchèques, elle se montait à 23 couronnes en Slovaquie... Alors qu'avant 1918, la Ligue Femke avait tenté de *magyariser* la Slovaquie, la Ligue Slovaque, après 1918, joua un rôle majeur dans l'édification d'un réseau scolaire en slovaque dans la Slovaquie du Sud. Ainsi permit-elle l'installation d'écoles slovaquophones dans 15 villages à 75 % hongrois. Du coup, en 1931, il ne restait plus que 8 lycées hongrois en Tchécoslovaquie (soit 2,9 % des lycées du pays) recevant 2,2 % du budget alloué aux lycées par le Ministère de l'Éducation (Frič, 1993).

Amputée de 10 000 km² et d'un million d'habitants au profit de la Hongrie lors du premier arbitrage germano-italien de Vienne (novembre 1938), la Slovaquie se vit offrir l'indépendance par Hitler le 14 mars 1939. D'une part, ce fut une indépendance *protégée* en vertu du traité germano-slovaque du 23 mars 1939 et, d'autre part, ce fut une indépendance *forcée*, Hitler ayant clairement averti Mgr Tiso, leader du Parti Populaire Slovaque, que si la Slovaquie ne proclamait pas son indépendance, elle serait immédiatement remise à la Hongrie (Wehrlé, 1994). C'est de cette époque que les Slovaques eurent une expérience réelle du chauvinisme hongrois. Dès la fin des hostilités au printemps 1945, la frontière hungaro-tchécoslovaque était ramenée à son tracé du 1^{er} janvier 1938.

III. La minorité magyare dans la Tchécoslovaquie communiste et postcommuniste (1945-1992)

La Seconde Guerre mondiale et l'immédiat après-guerre furent pour la minorité hongroise de Tchécoslovaquie une catastrophe démographique. Dès le 5 avril 1945, les Hongrois étaient privés de la nationalité tchécoslovaque, leurs terres confisquées, leurs écoles fermées. En outre, les fonctionnaires hongrois étaient démis de leurs fonctions, les prêtres hongrois déportés, les étudiants hongrois exclus des universités, les associations culturelles hongroises abolies et l'usage de la langue hongroise interdit. Des atrocités furent commises contre la minorité hongroise et un *nettoyage ethnique* avant la lettre vida Bratislava de 90 % de ses habitants magyarophones. L'accord Gyongyosi-Clementis du 27 février 1946 procéda à un échange forcé de population : 73 000 Hongrois quittèrent la Slovaquie du Sud tandis

que 100 000 Slovaques de la région de Budapest retournèrent en Slovaquie. N'arrivant pas à se débarrasser de ses Magyars, le gouvernement tchécoslovaque lança, le 17 juin 1946, un décret de *re-slovaquisation* au motif qu'il n'avait jamais existé de Hongrois en Slovaquie mais seulement des Slovaques magyarisés ! Du coup, 326 679 personnes furent reconnues comme de nouveaux Slovaques par une commission nationale. Dans les faits, ces Magyars slovaquisés furent obligés d'adopter des patronymes slovaques et d'oublier la langue hongroise. Cette politique, atténuée en 1948 et dénoncée par le Parti Communiste Tchécoslovaque en 1963 comme un abus du nationalisme slovaque, n'aboutit qu'à un seul résultat concret : les Magyars de Slovaquie s'enfermèrent dans une attitude de résistance passive (Rosière, 1988). Conséquemment, au recensement tchécoslovaque de 1950, pour une population totale de 12,3 millions d'habitants, il ne restait plus que 367 733 Hongrois déclarés (soit 3 % de la population).

Cependant, peu à peu, la minorité magyare de Slovaquie se vit confirmer tous les droits individuels sans pour autant être reconnue comme une entité politique. La loi constitutionnelle de juin 1956 stipulait que « le Conseil National Slovaque, au nom de l'égalité des nationalités, doit soutenir d'une manière appropriée les conditions économiques et culturelles de ses minorités hongroise et ukrainienne ». La nouvelle constitution tchécoslovaque de 1960 statuait que « l'État s'engagera à fournir un système éducatif dans leur langue maternelle aux minorités hongroises, polonaises et ukrainiennes ainsi que les conditions et moyens pour leur propre développement ». La *Csemadok* (Fédération Culturelle des Travailleurs Hongrois de Tchécoslovaquie) devint la plus importante organisation culturelle représentative de la minorité magyare en Slovaquie. Dans la foulée du Printemps de Prague, le parlement tchécoslovaque vota, en octobre 1968, la loi constitutionnelle 155/68 qui, dans la pratique, quoique indirectement, affirmait les droits collectifs des minorités dans la nouvelle république fédérale : « La République Socialiste Tchécoslovaque est la patrie fédérale des nations tchèque et slovaque mais aussi celles des minorités résidant à l'intérieur de ses frontières ».

Dès lors, il eût été facile au pouvoir communiste, agissant dorénavant dans un cadre fédéral, de doter la minorité hongroise d'un parti politique, d'une région autonome ou, à tout le moins, de districts à administration bilingue. Tout au contraire, la minorité magyare resta insatisfaite : elle souligna le manque d'écoles en hongrois, l'érosion de la langue maternelle, les pressions insidieuses tendant à l'assimilation. Pour s'être élevé contre cette lente dissolution, Miklos Duray, leader de la minorité hongroise, fut jeté en prison. Avec la fédéralisation de 1968, la Slovaquie sembla vivre une sorte de *Kulturkampf* contre l'impérialisme culturel tchèque, d'un côté, et contre l'impérialisme culturel hongrois, de l'autre.

Aux yeux de la minorité hongroise, la Révolution de Velours durant laquelle le pouvoir communiste s'effondra en trois semaines représenta l'espoir d'une *résolution de la question des minorités*. Cependant, beaucoup de tensions, maintenues sous le couvercle durant la période communiste, refirent surface d'une manière dramatique. En octobre 1990, le Conseil National Slovaque (le parlement fédéré de Bratislava) vota la Loi sur les Langues qui interdisait l'usage de prénoms hongrois pour les enfants et qui n'obligeait pas un médecin à communiquer en hongrois avec son patient. Le Ministre slovaque de l'Intérieur refusa d'accepter les résultats de référendums informels tenus en régions magyarophones à l'effet de restaurer la toponymie hongroise originelle. En septembre 1992, le Parlement de Bratislava vota la Constitution de la République de Slovaquie, en préambule à la dissolution de la Tchécoslovaquie le 31 décembre. Cette constitution engendra un mécontentement considérable parmi les Magyars du pays par rapport à la façon dont leurs droits et leurs demandes y étaient présentés.

Entre l'écroulement du communisme (fin 1989) et la dissolution de la Tchécoslovaquie (fin 1992), la tension hungaro-slovaque changea de forme et d'intensité. En peu de temps, quatre partis politiques hongrois émergèrent (Coexistence, Parti Civique Hongrois, Mouvement Démocrate-Chrétien Hongrois, Parti Populaire Hongrois). Pour s'assurer la meilleure représentation possible au parlement slovaque, ils se regroupèrent en une coalition électorale intitulée *Együttélés (Koalícia Együttélés a Mádarské Keresztánsko Demokratické Hnutí)*. Dès l'accession à la souveraineté internationale de la Slovaquie le 1^{er} janvier 1993, un nombre considérable de questions matérielles devinrent rapidement politisées (système éducatif en hongrois, projet de barrage sur le Danube, recensement...).

IV. Distribution géographique et démographie différenciée d'une minorité nationale

La minorité hongroise de Slovaquie est concentrée dans les districts localisés le long de la frontière avec la Hongrie (*fig. 1*). Cette localisation était déjà en place au XIX^e siècle. Dans deux districts (Komárno, Dunajská Streda), la part des Hongrois dans la population totale est supérieure à 70 % tandis que, dans six districts, la proportion des Hongrois oscille entre 30 et 50 %. Du point de vue du type de peuplement, il est possible de distinguer à peu près trois régions différentes à forte concentration de population magyarophone. La première région est celle constituée par les basses terres du Danube (avec environ 60 % de tous les Magyars de Slovaquie) comportant trois centres urbains significatifs, Komárno (37 346 hab.), Dunajská Streda

(23 236 hab.) et Šamorín (12 051 hab.). On y trouve aussi toute une armature spatiale de gros villages ruraux. La seconde région se situe dans les bassins de la Slovaquie du Sud avec des villages plus petits et des peuplements plus éclaircis autour des centres de Lučenec (28 861 hab.), Rimavská Sobota (24 771 hab.) et Rožnáva (18 647 hab.). La troisième région, autour et à l'Est de Kosice (248 000 hab.), celle des basses terres de la Slovaquie orientale, est un peu isolée et formée d'une nébuleuse de petits villages.

Toute la question du dénombrement des Hongrois en Slovaquie a été et est toujours le reflet direct de la situation politique à l'œuvre dans le territoire concerné (Kalibová, 1995). Les catégories démographiques analysées et leur identification se produisent habituellement dans des contextes politico-nationaux particuliers et le rôle des intérêts politiques sur les statistiques nationales est particulièrement évident. Dans les recensements de 1880 (540 492 Hongrois, soit 22,2 % de la population de Slovaquie) et de 1910 réalisés dans la partie hongroise de la Double Monarchie, la composition ethnique de la population était identifiée par le canal d'une question sur la langue maternelle mais la définition de la *langue maternelle* était liée au concept autrichien (la langue maternelle est la langue d'usage). Du coup, cette forme de question était à l'avantage de la nation dominante. Ce fait est fort bien mis en relief par le nombre de Hongrois dans la Slovaquie de 1910 indiquant le résultat d'une magyarisation forcée de la population (885 397 Hongrois, soit 30,3 % de la population de Slovaquie). Dans les recensements de 1921 et de 1930, la nationalité (au sens de la nationalité ethnique) découlait directement de la déclaration de la langue maternelle (585 434 Hongrois, soit 21,7 % de la population de Slovaquie en 1930). Dans la période consécutive à la Seconde Guerre mondiale, la façon de dénombrer les minorités nationales fut fortement influencée par les objectifs politiques du Parti Communiste. Ainsi, dans le recensement de 1950, la nationalité était définie comme « l'adhésion aux fondements culturels et productifs auxquels la personne pense appartenir et qu'elle proclame ». Du coup, une telle définition influença la déclaration de minorités comme les Hongrois (354 532, soit 10,3 % de la population), les Allemands et les Tsiganes. Cette même définition de la nationalité ethnique se retrouvait dans le recensement de 1960 mais le statut des minorités nationales s'était amélioré et cela se refléta dans l'augmentation du nombre de personnes se déclarant hongrois (518 782 soit 12,4 % de la population). Dans le recensement de 1970, la méthode des deux critères fut utilisée (nationalité ethnique et langue maternelle). Au contraire, dans le recensement de 1980, la structure nationale fut scrutée sans recours à la question sur la langue maternelle (559 490 soit 11,2 % de la population). La nationalité était définie comme « l'adhésion à une nation ou selon sa propre conviction personnelle ». En ce sens, la déclaration

de nationalité était intimement liée au sentiment national, ce qui reflétait une approche subjective. Le dernier recensement tchécoslovaque eut lieu en 1991 et il enquêta sur la structure nationale de la population selon deux questions : la nationalité (définition identique à celle de 1980) et la langue maternelle. Des tableaux croisés nationalité/langue maternelle furent ainsi publiés.

Durant toute la période de l'après-guerre, le nombre des Hongrois en Slovaquie s'est accru mais leur proportion dans la population totale a eu tendance à décliner (Slavík, 1992 ; Srb, 1996). La principale raison expliquant cette situation est la croissance démographique défavorable de la minorité hongroise par rapport à la population totale de Slovaquie. Sa croissance relativement importante durant la période 1950-1961 fut le résultat de deux facteurs : fort accroissement naturel comme compensation de la période de guerre mais, avant tout, facteurs politiques. De fait, dans le recensement de 1950, les Hongrois ne déclarèrent pas leur nationalité en raison de la situation politique tandis qu'en 1960 ils se réorientèrent vers leur nationalité d'origine. Le faible accroissement observable durant la période 1961-1970 correspond à la situation démographique générale dans l'ex-Tchécoslovaquie (faible solde naturel à cause d'un taux de fécondité faible et d'un taux de mortalité relativement élevé). En outre, chez les Hongrois, cette situation s'est trouvée influencée par le vieillissement de cette minorité malgré les mesures natalistes mises en œuvre au début des années 1970. Cette faible croissance chez les Hongrois est aussi le résultat de leur urbanisation. Beaucoup de Hongrois ont migré vers les zones urbaines (Bratislava, Košice) et l'on estime que le processus d'urbanisation, notamment par le biais des mariages mixtes, explique, pour sa part, les changements de déclaration de nationalités. Entre 1980 et 1991, l'augmentation du nombre de Hongrois est encore très lente. Cela n'est pas dû à des changements significatifs dans le comportement démographique des Hongrois mais, à première vue, aux changements dans l'énumération des minorités nationales. Dans le recensement de 1991, il était possible de déclarer également la nationalité tzigane. Du coup, une bonne part de la population tzigane passa de la nationalité hongroise à la nationalité tzigane.

Selon les résultats du recensement tchécoslovaque de 1991, 567 296 personnes ont déclaré être de nationalité hongroise tandis que 608 221 déclaraient être de langue maternelle hongroise. La plupart des personnes de nationalité hongroise ont déclaré aussi être de langue maternelle hongroise (98,1 %). Ceux qui considèrent la langue hongroise comme leur langue maternelle se déclarent de nationalité hongroise à 91,5 % mais de nationalité slovaque à 7,6 %. Dès lors, surgit la question de l'assimilation et de l'*auto-négation de nationalité*, c'est-à-dire le fait de déclarer une autre nationalité que la sienne réelle pour des raisons sociales, idéologiques et politiques. La croissance importante de la

population hongroise entre 1950 et 1961 est due à sa *dé-slovaquisation* engendrée par les changements de la situation politique et ce processus se poursuit durant la période 1961-1970. Globalement, le groupe ethnique hongrois fut assez résistant à l'assimilation si on le compare à d'autres groupes ethniques en Slovaquie. Les données concernant la croissance de la population hongroise (+ 60 %) furent de nouveau influencées par l'étrange situation entre 1950 et 1961 caractérisée par une valse des modes de dénombrement. La croissance naturelle fut significativement plus basse chez les Hongrois que dans le reste de la population d'autant que les mouvements migratoires ne jouèrent quasi aucun rôle.

En ce qui concerne les autres indicateurs démographiques classiques, des différences notables apparaissent entre les Hongrois et le reste de la population de Slovaquie. La structure par âge est le résultat direct des taux antérieurs de mortalité, de fertilité et de migration. La faible proportion des tranches d'âge jeunes est due au faible taux de fécondité. Inversement, la forte proportion des tranches d'âge âgées reflète le faible taux de mortalité (fig. 3). La différence de structure

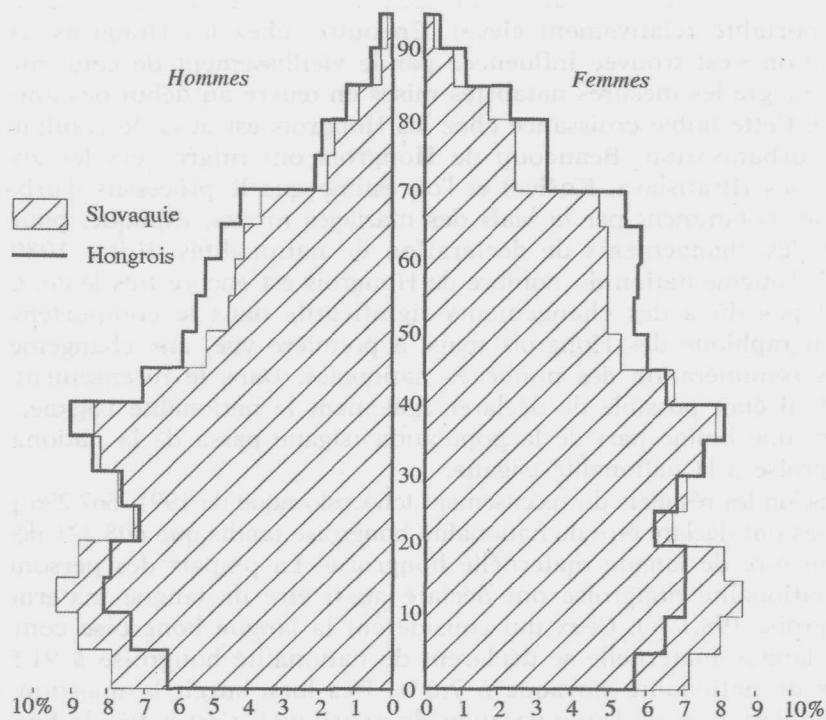


Fig. 3. - Pyramide des âges des Hongrois de Slovaquie (recensement du 3 mars 1991).
Age and sex structure of Slovakia's Hungarians (census of March 3rd 1991).

par âge entre Hongrois et Slovaques influence quelque peu le statut familial. Au sein de la minorité hongroise, la proportion de célibataires est plus basse que chez les Slovaques proprement dits (40,9 % hommes et 31,4 % femmes contre 46,5 % hommes et 38,4 % femmes pour le reste de la population). En outre, à cause du vieillissement de la population hongroise, la proportion de personnes veuves, principalement chez les femmes (15,6 % contre 11,6 %), est plus forte que pour le restant de la population du pays. En 1991, le taux brut de mortalité pour toute la population de Slovaquie s'élevait à 10,34 pour mille mais seulement à 9,1 pour mille parmi la minorité hongroise. Le niveau de mortalité chez les Hongrois était ainsi de 12 % inférieur à celui de la population totale. La mortalité infantile était significativement plus basse parmi les Hongrois (7,9 pour mille) que parmi la population totale (13,2 pour mille). En ce qui concerne l'indice synthétique de fécondité, il était de 2,03 pour mille pour la Slovaquie mais seulement de 1,71 pour mille chez la minorité hongroise. Par voie de conséquence, le nombre moyen d'enfants était de 1,89 pour une famille slovaque avec enfants mais de 1,77 pour une famille hongroise.

V. Perceptions et comportements de la minorité hongroise dans la Slovaquie postcommuniste et indépendante

Dès l'établissement de la I^{re} République Tchécoslovaque, la minorité organisa ses propres partis politiques qui fonctionnèrent jusqu'au démantèlement du pays en 1938. Aux élections législatives de 1935, le Parti Communiste recueillait 46 % du vote dans les districts hongrois. Ce résultat, en apparence surprenant, s'explique mieux si l'on sait que le Parti Communiste Tchécoslovaque de l'entre-deux-guerres affichait une politique libérale envers les minorités, attaquait le gouvernement pour son attitude discriminatoire vis-à-vis des non-Tchèques et des non-Slovaques et soutenait même le droit à l'autodétermination des Hongrois. Ces démonstrations de sensibilité nationale cessèrent dès la prise du pouvoir par les communistes en 1945-1948. Le problème des nationalités avait « officiellement » cessé d'exister. La doctrine marxiste de solidarité internationaliste du prolétariat et de lutte des classes, assortie de pressions de la part des organes répressifs du régime communiste, évacuèrent les problèmes ethno-nationalitaires du champ des discussions publiques. En Slovaquie, la période communiste fut celle de la *non-déclaration de la nationalité hongroise*. On comprend mieux alors pourquoi la diminution numérique de la minorité magyare fut en bonne partie factice. La Révolution de Velours, fin 1989, libéra les Hongrois des peurs collectives et de l'enfouissement de l'affirmation

identitaire. La minorité pensa alors qu'elle avait une chance d'obtenir un statut semblable à celui de la plupart des minorités ethniques en Union Européenne. Aux élections législatives de 1990, la coalition hongroise obtenait 8,66 % des votes puis 7,42 % à celles de 1992. Aux dernières élections législatives de 1994 (les premières tenues dans la Slovaquie indépendante), la coalition hongroise Együttélés obtenait 10,2 % des votes et 17 des 150 sièges du Conseil National.

Le problème de la minorité hongroise est historiquement lié au statut constitutionnel des Slovaques. Pendant des siècles, cette minorité fut la majorité dans l'ancienne Hongrie multi-nationale. Avec l'apparition de l'État tchécoslovaque, chaque bouleversement gouvernemental et chaque événement politique majeur ont toujours signifié, en même temps, un sérieux changement de statut pour les Hongrois vivant en Slovaquie. Toutefois, il faut bien comprendre que la Révolution de Velours (novembre 1989) eut une double conséquence en Slovaquie : certes, d'un côté, elle permit à la minorité hongroise de se donner une visibilité politique qui avait été étouffée sous la dictature communiste mais, d'autre part, elle réveilla aussi le nationalisme slovaque. De ce fait, la minorité hongroise de Slovaquie a acquis une dimension supplémentaire : elle est aujourd'hui présentée non seulement dans le rôle d'une victime de la discrimination mais aussi dans le rôle du discriminateur. En d'autres termes, on retrouve exprimées très fortement aujourd'hui en Slovaquie l'ambiguïté et la contradiction interne des nationalismes de l'Europe médiane en mutation. Dans le pays slovaque, chaque nationalité s'est trouvée tour à tour dominante et dominée (Filippini, 1991). Un dramatique développement du problème hongrois en Slovaquie survint à l'automne 1990 lorsque les nationalistes slovaques proposèrent une première mouture de la Loi sur la Langue, considérée comme parfaitement discriminatoire par la minorité hongroise. Dans sa forme finale adoptée après conciliations et négociations, elle stipulait que le slovaque était la langue officielle sur le territoire slovaque mais que les régions comportant une population non slovaque de plus de 20 % pouvaient bénéficier d'écoles et de services publics dans la langue locale (Frič, 1993). Bref, en luttant pour la défense de la langue slovaque, les nationalistes de l'ère postcommuniste s'accommodaient tout à fait de la dénégation de ces mêmes droits aux minorités hongroise, polonaise et ukrainienne de Slovaquie en vertu du principe politique *ce qui vaut pour moi ne vaut pas pour vous*. La solution libérale de 1990 fit long feu car, après les élections législatives de 1992, Roman Hofbauer, ministre des Transports du gouvernement slovaque, s'impliqua personnellement dans la politique d'enlèvement des panneaux routiers bilingues à l'entrée et à la sortie des villages situés en zones mixtes hungaro-slovaques. Ce fut la *guerre des panneaux* d'août 1993 qui demandait donc la suppression de la double signalisation sur une même plaque. Les maires des municipalités magyarophones s'empressèrent

d'installer un deuxième panneau en hongrois mais de couleur différente. Après quelques semaines, le gouvernement recula.

L'indépendance de la Slovaquie le 1^{er} janvier 1993 constitua une seconde nouvelle donne géopolitique pour la minorité hongroise. En effet, depuis la Révolution de Velours, le nationalisme slovaque se faisait les dents contre les Tchèques. Après l'indépendance, il s'est nourri et se nourrit encore de la crainte de l'irréductibilité hongroise. Les vieux réflexes historiques et culturels sont réapparus, parfois teintés de chauvinisme et de racisme. D'aucuns ont même pu dire qu'il s'agissait d'un *nationalisme frustré* après l'expérience avec la Hongrie d'avant 1918 et avec la Tchécoslovaquie d'après 1918 (Wehrlé, 1994). A ce vieux clivage vient s'ajouter une différence confessionnelle non négligeable : à la vigoureuse catholicité des Slovaques s'oppose le non moins affirmé protestantisme des Hongrois.

En juillet 1993, la Hongrie adoptait une législation sur la protection des minorités ethniques de façon à pousser les États voisins à faire de même vis-à-vis de leurs minorités magyarophones (Sellier, 1995). En clair, Budapest chercha à se poser en exemple du respect des minorités par la promulgation de lois généreuses envers les rares minorités de son propre territoire. Le but visé par la Hongrie était à peu près le suivant : contribuer à un *code européen* qui s'imposerait aux pays où vivaient des minorités hongroises (Lemarchand, 1995). Cela amena la Slovaquie à s'insérer dans ce code en signant le 16 mars 1995 un traité d'amitié et de coopération avec la Hongrie. Malheureusement, à Bratislava, le gouvernement nationaliste-populiste de Vladimír Mečiar adoptait le 16 novembre 1995, après un débat long et passionné, une loi controversée sur la langue slovaque imposant l'usage de cette langue dans toutes les démarches officielles. La minorité hongroise qualifia cette loi de *projet d'assimilation forcée*. Aussi, le 18 novembre 1995, le Parlement Européen à Strasbourg dénonçait cette loi comme niant les droits de la minorité magyarophone. Une tendance à la slovaquisation est perceptible dans le secteur scolaire. Il y a actuellement 3 lycées hongrois (Bratislava, Dunajská Streda, Komárno), 23 collèges dont 11 entièrement magyarophones et 10 partiellement magyarophones et 293 écoles élémentaires. La demande de création d'une université hongroise à Komárno a été passée à la trappe. Le nombre d'établissements scolaires de langue hongroise a baissé par rapport à ce qu'il était durant l'entre-deux-guerres.

Une autre tactique assimilationniste du pouvoir nationaliste en place à Bratislava est liée à la réforme de la carte administrative du pays. La Slovaquie actuelle est faite de 2 853 communes englobées dans 38 districts. Un projet gouvernemental avorté en 1994 visait à réorganiser la division administrative du pays en 16 *zhupas* (Slavík, 1993, 1994 ; Slavík et Svonacec, 1996). La population de chaque zhupa aurait oscillé dans une fourchette de 300 à 400 000 habitants (fig. 4).



Fig. 4. – Nouvelles subdivisions administratives de la Slovaquie selon le projet avorté de 1994.

New first-order civil divisions in Slovakia according to the 1994 miscarried plan.

Selon le point de vue de certains géographes slovaques de tendance nationaliste, la difficulté de la mise en place de cette nouvelle régionalisation a été entravée par les activités de la minorité hongroise qui souhaitait résoudre le problème par un précédent historique dans le but avoué d'établir une région autonome (Baran, 1995). Le point de vue de la minorité magyarophone est radicalement différent. Elle estime, en effet, que le projet de redécoupage administratif était une menace pour ses droits car la nouvelle loi aurait changé entièrement sa propre situation puisqu'elle serait dispersée dans 7 zhupas. Concrètement, par exemple, Dunajská Streda se serait retrouvée dans une région de 810 000 habitants dont 150 000 de souche hongroise, soit un effectif inférieur à la fameuse barre fatidique des 20 % permettant l'usage de la langue minoritaire. Au début de 1993, 3 500 élus municipaux hongrois sur les 5 000 de la Slovaquie du Sud demandaient la création d'un territoire doté d'un statut juridique particulier tandis que la coalition Együttélés proposait l'établissement d'une ou de trois régions à majorité hongroise où les deux langues seraient à égalité (fig. 5). Pour les nationalistes, ces solutions sont trop dangereuses pour l'intégrité du territoire et elles sont difficilement compatibles avec les capacités d'un si petit espace national (Rey, 1996). On peut rétorquer qu'un État comme la Slovénie, inférieur en superficie à la Slovaquie, a accordé une autonomie généreuse à ses minorités hongroise et italienne au point que le Conseil de l'Europe a trouvé que c'était même une solution trop libérale susceptible de faire école !

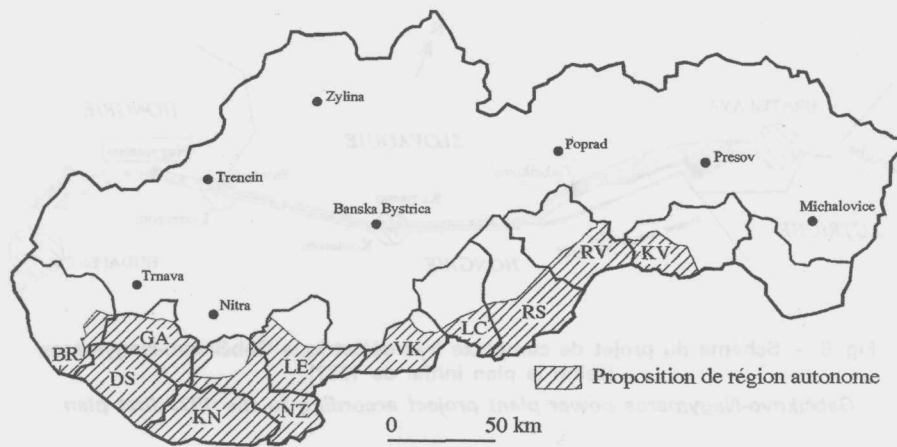


Fig. 5. - Proposition de la coalition Együttélés pour une région autonome magyarophone.

(BR - Bratislava - ville, DS - Dunajská Streda, GA - Galanta, KN - Komarno, NZ - Nove Zamky, LE - Levice, VK - Velky Krtis, LC - Lucenec, RS - Rimavska Sobota, RV - Roznava, KV - Kosice District)

Hungarian coalition's proposal for a Hungarian-speaking self-governing region.

VI. Un grave contentieux sur le Danube frontalier : le complexe hydroélectrique de Gabčíkovo-Nagymaros

Gabčíkovo-Nagymaros est, en quelque sorte, la *marque de commerce* d'un énorme projet de complexe hydroélectrique hungaro-tchécoslovaque sur le Danube frontalier dont le quadruple objectif reposait sur la production d'électricité, l'amélioration de la navigation sur le Danube, le contrôle des crues du fleuve et le développement économique local (Béthémont et Bravard, 1986). Le barrage de Gabčíkovo devait se localiser en territoire tchécoslovaque à 50 km en aval de Bratislava et celui de Nagymaros en territoire hongrois à environ 35 km au Nord de Budapest à l'endroit où le fleuve s'enfonce en gorge entre les monts Pillis et Cserbat. Un très important canal de dérivation, long de 17 km et encadré de berges artificielles en terre compactée hautes de 23 mètres, détourne les eaux du Danube vers le barrage de Gabčíkovo (8 turbines pour une capacité totale de 720 Mw). En amont immédiat de Nagymaros (158 Mw), un lac de retenue devait servir à écrêter les pics de décharge de Gabčíkovo afin de rendre stable la navigation (fig. 6). Comment une opération d'aménagement transfrontalier d'une telle envergure, commencée sous les auspices de la coopération bi-nationale en 1977, a-t-elle



Fig. 6. – Schéma du projet de complexe hydroélectrique Gabčíkovo-Nagymaros (selon le plan initial de 1977).

Gabčíkovo-Nagymaros power plant project according to the 1977 first plan.

pu dégénérer en un violent contentieux porté aujourd'hui devant la Cour Internationale de Justice à La Haye ?

L'Article 27 du Traité de Trianon incluait une délimitation détaillée de la frontière entre la Hongrie et le nouvel État tchécoslovaque. L'Article 29 créait une commission de démarcation sur le terrain tandis que l'Article 30 stipulait que la frontière devait suivre la ligne médiane sur tout cours d'eau non navigable et le thalweg sur tout cours d'eau navigable. Une convention frontalière entre la Hongrie et la Tchécoslovaquie fut même signée à Prague en 1928. En septembre 1977, les deux pays signaient un accord prévoyant la construction du complexe de Gabčíkovo-Nagymaros sur le Danube. Le principal problème géopolitique soulevé par ce projet était à peu près le suivant : il changeait le cours du Danube et, conséquemment, le rapport entre le fleuve et la frontière internationale telle que définie par le Traité de Trianon (Englefield, 1993).

A la fin des années 70 et au début des années 80, l'avancement du projet fut extrêmement lent pour des raisons principalement financières. En 1983, Prague et Budapest s'entendirent même pour retarder de cinq ans le projet. Finalement, vers 1985, avec un fort appui bancaire autrichien, les travaux démarraient à Gabčíkovo et à Nagymaros. Cependant, côté hongrois, les premiers doutes, venus des groupes écologistes, s'exprimèrent quant à l'impact du projet sur le fleuve. Côté tchécoslovaque, au contraire, des pressions se manifestèrent en faveur du projet. Pour un pays aux centrales nucléaires obsolètes et à la dépendance énergétique évidente (pétrole soviétique), Gabčíkovo-Nagymaros représentait une formidable opportunité énergétique, de surcroît non polluante. Le 13 mai 1989, suite à une vaste pétition populaire, le gouvernement hongrois annonçait la suppression unilatérale de la construc-

tion de Nagymaros. En mai 1990, le premier gouvernement de la Hongrie postcommuniste considéra que le projet Gabčíkovo-Nagymaros était une faute et il entreprit des négociations avec la Tchécoslovaquie pour le changer. Plusieurs considérations pesèrent lourd dans la décision de Budapest d'annuler Nagymaros. La première fut d'ordre écologique. Pour la première fois en Hongrie, un gouvernement ne pouvait plus ignorer le lobby écologiste. Celui-ci, non seulement démontrait l'impact négatif du complexe sur l'environnement (modification de l'équilibre danubien, destruction de la flore et de la faune) mais, de plus, il soulignait les risques d'un engloutissement de Budapest en cas de rupture de Nagymaros sans oublier les possibilités d'étiage provoquant des pénuries d'eau dans la capitale hongroise. La deuxième considération fut d'ordre économique. Un investissement aussi monumental gonflait automatiquement la dette extérieure du pays. La troisième considération était d'ordre ethnique. Ce fut sans doute la plus importante. La construction des deux barrages et du canal de dérivation obligeait au déplacement des habitants de langue hongroise côté slovaque et, cela, Budapest pouvait difficilement le tolérer. De fait, certains villages magyarophones, situés entre le Danube et le canal de Gabčíkovo, se retrouvèrent isolés dès le début des travaux et la Hongrie se posa aussitôt en protecteur de ces villageois (Lemarchand, 1995).

Les relations entre les deux gouvernements se détériorèrent et la Tchécoslovaquie continua seule la partie du projet sise sur son territoire au grand dam de la Hongrie. En 1992, le barrage de Gabčíkovo était achevé. Les plaintes hongroises portèrent immédiatement sur la diminution du courant du fleuve à hauteur du canal de dérivation, ce qui, aux yeux de la Hongrie, constituait une violation du Traité de Trianon. Le 23 octobre 1992, la Hongrie portait le contentieux devant la Cour Internationale de Justice au motif du détournement du cours du Danube par la Tchécoslovaquie. Dans son recours, la Hongrie invitait la Tchécoslovaquie à accepter l'arbitrage de la C.I.J. Après le 1^{er} janvier 1993, la frontière internationale devint celle entre la Hongrie et le nouvel État slovaque. En mars 1993, le Parlement Européen vota une résolution demandant aux deux parties de porter le litige devant la C.I.J. Les deux parties en acceptèrent le principe en avril 1993. L'affaire est aujourd'hui pendante car la C.I.J. n'a pas encore rendu son arbitrage (Englefield, 1993).

Après avoir stoppé tous les travaux à Nagymaros en 1989, la Hongrie a entrepris de rendre au site sa situation première. Ce retour au *statu quo ante* paysager a été achevé en 1996. Il est clair qu'il n'est pas possible d'avoir une exploitation hydroélectrique sans travaux gigantesques, onéreux et très perturbateurs sur un large périmètre (Rey, 1996). Aussi est-il légitime de s'étonner de l'attitude hongroise : en effet, pourquoi un pays, dont l'électricité est à 95 % d'origine thermique donc très polluante, a-t-il ainsi refusé l'opportunité hydroélec-

trique ? Maintenant que Gabčíkovo a atteint son rythme de croisière, les autorités slovaques ont mobilisé leurs scientifiques pour démontrer que le biotope danubien a trouvé un certain point d'équilibre et que les impacts négatifs ont été éliminés dans une large mesure (Mucha, 1995).

VII. Conclusion :

*les Hongrois de Slovaquie entre autonomie et eurorégion
ou comment s'insérer dans l'Union Européenne ?*

Pour les minorités magyares d'Europe, et notamment pour les Hongrois de Slovaquie, le xx^e siècle aura été celui des politiques coercitives, des expulsions, de l'acculturation, du découragement et de l'isolement. Néanmoins, toutes ces tentatives d'assimilation ou d'éradication du fait magyar n'ont jamais vraiment atteint le but escompté. En effet, on ne peut qu'être frappé par la remarquable stabilité des effectifs hongrois autour de la Hongrie depuis Trianon. Si les Hongrois de Slovaquie réinvestissent si fortement leur *magyarité* depuis l'écroulement du communisme, c'est que ce dernier avait rendu complètement hermétiques les frontières de l'Europe médiane. En d'autres termes, les Hongrois de Hongrie tendaient à ignorer les Hongrois de l'extérieur et vice-versa. Après la révolution hongroise de 1956, le kadarisme, malgré ses défauts dans d'autres domaines, eut le mérite de reprendre en compte les réalités ethniques. Un peu plus tard, la *glasnost* gorbatchévienne permit de lever le tabou des minorités. Ainsi, le sort des minorités magyares passa au rang de préoccupation nationale (Rosière, 1988). En ce sens, la Hongrie kadariste, par son approche réaliste et pragmatique, se comporta très différemment de la Hongrie hortyste de l'entre-deux-guerres. Certes, cette dernière avait souffert des clauses de Trianon mais, plus encore, elle avait souffert de sa propre propagande dont la conséquence fut son auto-isolement intellectuel et moral (Bernard, 1995).

La population slovaque n'est pas intolérante. Les formations politiques hongroises ont fait partie de la coalition gouvernementale jusqu'en 1992. Dans la période immédiatement consécutive à la Révolution de Velours, le premier ministre Vladimír Mečiar n'avait pas une orientation anti-magyare. C'est le Parti National Slovaque et la *Matica Slovenská* qui, en inventant un ennemi intérieur (la minorité magyare) et un ennemi extérieur (la Hongrie), ont permis à la nomenclatura venue du Parti Communiste de jeter un voile sur son passé au nom de la solidarité nationale. Alors que l'adhésion de la Slovaquie au Conseil de l'Europe le 1^{er} juillet 1993 aurait dû améliorer le sort de la minorité, on fit plutôt face à une détérioration de la situation. Ses pré-

misses étaient contenues dans la nouvelle Constitution de la Slovaquie postcommuniste qui, commençant par les mots « Nous, nation slovaque », affirmait les droits du seul peuple slovaque (Bernard, 1995, p. 250). Dans le même temps, l'Allemagne réunifiée donnait un exemple de tolérance puisque la Constitution du Land de Saxe et celle du Land de Brandebourg, votées en 1992, affirmaient que le peuple était formé d'Allemands et de Sorabes (Sanguin, 1996). La Slovaquie aurait pu trouver là un modèle d'inspiration.

Un lien réel existe entre l'entrée de la Slovaquie, de la Hongrie et de la Roumanie, dans l'Union Européenne et la signature d'accords de bon voisinage. Ces pays n'ont pas à exporter leurs problèmes ethno-frontaliers vers l'Union Européenne. C'est pourquoi ils ont signé en 1994 la Convention-Cadre du Conseil de l'Europe sur les minorités nationales. Le 20 mars 1995 à Paris, la signature du Pacte de Stabilité en Europe a constitué une contribution importante au processus de rééquilibrage territorial de l'Europe à la suite de la chute du Mur de Berlin. Immédiatement après cet accord, la Slovaquie s'est empressée de dénoncer la *conception collective* du droit des minorités jugée par elle inacceptable et déstabilisante tandis que le gouvernement hongrois parlait au contraire d'une protection des Magyars en tant que communauté. En cela, la Slovaquie fait sienne la longue tradition politique de la France qui estime que les droits de la personne humaine doivent être garantis individuellement et non pas collectivement. Du coup, l'idée même d'une autonomie de la région magyarophone en Slovaquie prend aussitôt les allures d'un épouvantail alors que le modèle des îles Aland ou de la Catalogne pourrait constituer un scénario d'avenir. Un accord de bon voisinage Slovaquie/Hongrie a bien été signé à Paris le 19 mars 1995 sous les auspices du gouvernement français. Alors que la Hongrie l'a ratifié dès juin 1995, cette ratification est toujours bloquée au parlement de Bratislava.

Fort heureusement, le débat majorité slovaque/minorité hongroise ne s'est pas aliéné la communauté internationale par le développement d'un conflit violent de type nord-irlandais, basque ou corse. Malgré la force des sentiments collectifs concernés, il n'y a jamais eu de terrorisme ou d'émeutes en Slovaquie du Sud et il n'y a aucun signe d'une quelconque violence à l'horizon. Dès lors, ce conflit d'intérêts en Slovaquie méridionale est devenu un cas-test voire un paradigme à propos du problème global du droit des minorités dans le nouveau contexte européen. Sans doute s'agit-il d'un cas de *maladies infantiles* dû à la difficulté de se défaire de mauvaises habitudes et à l'inexpérience en matière de démocratie pluraliste. Grâce à la modération de la Hongrie ayant fait taire tout courant revanchard, le gouvernement slovaque, depuis les élections de 1994, a mis un bémol à une surenchère nationaliste manquant de ressort (Lemarchand, 1995).

On ne peut réécrire l'histoire mais il est sûr qu'un aménagement juste, à base effectivement ethnique, de la frontière hungaro-tchécoslovaque en 1920 aurait permis l'établissement de bonnes relations entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie. En se joignant à la Pologne, elles auraient pu former une fédération centre-est européenne. Benes a sacrifié cette alternative sur l'autel d'un nationalisme étroit. De leur côté, les artisans de la paix de 1919 choisirent la voie non du fédéralisme mais du nationalisme. En misant sur le nationalisme, les traités de paix de 1919-1920 n'ont fait que déplacer le problème avec les résultats que l'on connaît. Appliquée aux données ethno-géographiques de l'Europe danubienne, la solution nationaliste renfermait d'emblée les germes des futures épurations ethniques. A tout le moins, elle engendra le désordre et l'inimitié, l'un et l'autre astucieusement exploités par Hitler et par Staline. On peut même estimer que la Seconde Guerre mondiale n'aurait probablement pas éclaté si un vigoureux État fédéral centre-européen avait existé en lieu et place de tout ou partie de l'Empire des Habsbourg (Fetjö, 1994 ; Kende, 1994).

Dans presque toutes les capitales de l'Europe postcommuniste, on entend dire « Nous voulons être des Européens à part entière ». Il est incontestable que des nations retardées et appauvries par un demi siècle de communisme ont l'impérieux besoin de renouer avec l'Occident en général et l'Union Européenne en particulier. Si cette dernière a pu en arriver à un tel point d'intégration, c'est que les États qui la forment ont été capables de vider et de dépasser leurs querelles historiques et territoriales. A ce titre, la relation France-Allemagne en est la démonstration la plus éclatante. Pourquoi les pays de l'Europe danubienne et notamment la Slovaquie n'ont-ils pas encore atteint ce stade ? C'est tout simplement parce que cette partie de l'Europe a été, dans la période post-westphalienne, marquée par une succession presque ininterrompue de dominations extérieures. N'ayant pu jouir d'une pleine souveraineté et n'ayant pu se définir en tant que nations politiques fondées sur un projet civique, ces pays ont eu tendance à raisonner et à agir en termes de solidarité ethnique (Kende, 1994).

Pour que l'Europe des minorités puisse se faire, il faudra une dose de bonne volonté politique de la part des États concernés et la pression convergente de l'O.S.C.E. et de l'Union Européenne. Refuser la réalité au lieu de s'y adapter conduirait la Slovaquie à une *schizophrénie collective*. Pour ce pays, le risque est que sa *question magyare* l'isole et le voit compromettre ses chances de rapprochement avec l'Union Européenne. La Slovaquie serait alors rejetée dans une sorte de finistère européen quelque part entre l'Union Européenne et la C.E.I. Le sort de la minorité hongroise tant en Slovaquie qu'en Roumanie et en Voïvodine serbe pourrait s'avérer être le talon d'Achille de cette partie de l'Europe médiane en mutation en l'absence de règlements équitables. L'Union Européenne est partie prenante de ces solu-

tions par son expérience des formules territoriales que sont les *Euregios* et l'Espace Schengen. Ces formules contribuent à l'abolition de la fonction-barrière et de la fonction-coupure des frontières. Ces dernières se transforment alors en charnières et en coutures. Lorsque la Slovaquie et la Hongrie auront intégré l'Union Européenne et sa logique de fédéralisme inter-gouvernemental, il sera alors possible d'espérer que cette question ethno-frontalière le long du Danube perde toute sa substance négative (Kende, 1994 ; Liebich et Reszler, 1993).

Université d'Angers
Département de Géographie, 35, rue de la Barre, 49000 Angers

Bibliographie

- Ancel Jacques, « Les frontières slovaques », *Le monde slave*, 1934, p. 47-64 et 169-190.
- Baran Vladimir, « Problems of Regionalization in Ethnically Heterogeneous Regions of Southern Slovakia », in Koter Marek, *Region and Regionalism, Social and Political Aspects*, Lodz, University of Lodz Press, 1995, p. 129-135.
- Béranger Jean, *Histoire de l'Empire des Habsbourg 1273-1918*, Paris, Fayard, 1990.
- Béthémont Jacques et Jean-Paul Bravard, « Gabčíkovo : un grand projet et une controverse », *Revue de Géographie de Lyon*, 1986, n° 1, p. 19-41.
- Bibo Istvan, *Misère des petits pays d'Europe de l'Est*, Paris, Albin Michel, 1993.
- Capek Karel, *Entretiens avec Masaryk*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1991.
- Castellan Georges, *Histoire des peuples d'Europe centrale*, Paris, Fayard, 1994.
- Danek Petre, « La résurgence des frontières du passé : éléments de la différenciation culturelle et politique du territoire tchécoslovaque », in Rey, Violette, *La Tchécoslovaquie en 1992*, Paris, Ophrys/E.N.S. Éditions, 1994, p. 79-96.
- Decaux Emmanuel et Alain Pelet, *Nationalité, minorités et successions d'États en Europe de l'Est*, Paris, Montchrestien, 1996.
- Denis Ernest, *La question d'Autriche : les Slovaques*, Paris, Institut Slave, 1917.
- Donald Robert, *The Tragedy of Trianon*, London, Thornton Butterworth, 1928.
- Englefield Greg, « The International Boundary between Hungary and Slovakia : The Nagymaros-Gabčíkovo Dispute », *I.B.R.U. Boundary and Security Bulletin*, 1993, vol. 1, n° 2, p. 66-69.
- Felak James R., *At the Price of the Republic. Hlinka's Slovak People's Party, 1929-1938*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1994.
- Fetjö François, *Requiem pour un empire défunt. Histoire de la destruction de l'Autriche-Hongrie*, Paris, Lieu Commun, 1994.
- Filippini Jérôme, « Petite nation et politique : la Tchécoslovaquie et le nationalisme slovaque », *Hérodote*, 1991, n° 63, p. 174-187.
- Frič Pavol et al., *The Hungarian Minority in Slovakia*, Prague, Charles University Institute of Social and Political Science, 1993.
- Jaszi Oskar, *The Dissolution of the Habsburg Monarchy*, Chicago, The University of Chicago Press, 1971.
- Jurcova Danusa, « Influence of Changed Economic Conditions of Migration of Population in the Slovak Republic », *Acta Universitatis Comenianae Geographica*, 1996, n° 37, p. 131-140.

- Kalibová Křeta, « Population Census and Ethnic Groups », *Acta Universitatis Carolinae Geographica*, 1995, vol. 30, n° 1-2, p. 147-155.
- Kann Robert A., *A History of the Habsburg Empire 1526-1918*, Berkeley, University of California Press, 1974.
- Kann Robert A., *The Multinational Empire*, New York, Columbia University Press, 1975.
- Kende Pierre, « Bilan et perspectives du fédéralisme en Europe danubienne et balkanique », in Meheut Martine, *Le fédéralisme est-il pensable pour une Europe prochaine ?*, Paris, Éditions Kimé, 1994, p. 129-138.
- Kirschbaum Joseph, *Slovakia : Nation at the Crossroads of Central Europe*, New York, Robert Speller & Sons, 1960.
- Kirschbaum Stanislav J., *Slovaques et Tchèques : essai sur un nouvel aperçu de leur histoire politique*, Paris, L'Age d'Homme, 1988.
- Kirschbaum Stanislav J., *A History of Slovakia*, New York, St. Martin's Press, 1996.
- Lemarchand Philippe, *L'Europe centrale et balkanique, atlas d'histoire politique*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995.
- Liebich André et André Reszler, *L'Europe centrale et ses minorités : vers une solution européenne ?*, Genève, I.U.H.E.I./Presses Universitaires de France, 1993.
- Macartney Carlile Aylmer, *Hungary and its Successors : The Treaty of Trianon and its Consequences 1919-1937*, London, Oxford University Press, 1965.
- Magris Claude, *Danube*, Paris, Gallimard, 1988.
- Michel Bernard, *La chute de l'Empire austro-hongrois 1916-1918*, Paris, Laffont, 1991.
- Michel Bernard, *Nations et nationalismes en Europe centrale XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Aubier, 1995.
- Mikus Joseph A., *Slovakia : A Political History 1918-1950*, Milwaukee, Marquette University Press, 1963.
- Mucha Igor (sous la direction de), *Gabčíkovo-Nagymaros Hydropower Project, Environmental Impact Review*, Bratislava, Q111 Publishers, 1995.
- Oldrich Dedek, *The Break-Up of Czechoslovakia*, Aldershot, Avebury Press, 1996.
- Opočenský Jan, *Konec monarchie rakousko-ukerské...* (la fin de l'Autriche et la genèse de la Tchécoslovaquie), Prague, Orbis, 1928.
- Orcival François d', *Quand le Danube était bleu*, Paris, Table Ronde, 1968.
- Pérréal R. et Joseph A. Mikus, *La Slovaquie : une nation au cœur de l'Europe*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1992.
- Philippart Éric (sous la direction de), *Nations et frontières dans la nouvelle Europe*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1993.
- Procházka Peter, « Position of National Minorities in the Slovak Republic », *International Issues*, 1992, vol. 1, n° 3.
- Renner H., « The National Minorities in Czechoslovakia after the Second World War », *Plural Societies*, 1976, vol. 7, n° 1.
- Rey Violette, « La Slovaquie, de la fédération à l'indépendance », in Brunet Roger et Violette Rey, *Géographie Universelle (tome 10) Europes orientales, Russie, Asie centrale*, Paris, Belin-Reclus, 1996, p. 62-70.
- Rosière Stéphane, « Les minorités magyares d'Europe centrale », *Hérodote*, 1988, n° 48, p. 78-106.
- Sanguin André-Louis, « Les Sorabes de l'ex-R.D.A. après la fin du communisme, la recomposition territoriale du plus petit des peuples slaves », *Revue des Études Slaves*, 1996, vol. 68, n° 1, p. 55-68.
- Schöpflin George, *Hungary and its Neighbours*, Paris, Western European Union Institute for Security Studies, 1993.
- Sellier André et Jean, *Atlas des peuples d'Europe centrale*, Paris, La Découverte, 1995.
- Sidor Karol, *Takto vznikol Slovensky stat* (l'État slovaque fut créé de cette manière), Bratislava, Odkaz & Ozveny, 1991.

- Slavík Vladimír, « Priestorova diferenciacia Madarov a aplikacia zakona o uradnom jazyku v Slovenskej republike » (différenciation régionale des Hongrois et application de la loi officielle sur les langues en République Slovaque), *Demografie*, 1992, n° 2, p. 175-179.
- Slavík Vladimír, « Organisation territoriale de l'autonomie en Slovaquie », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 1993, vol. 116, n° 3-4, p. 111-122.
- Slavík Vladimír, « Transformation of Regions of Public Administration in the Slovak Republic », in Koter Marek, *Inner Divisions, Region and Regionalism*, Lodz, University of Lodz Press, 1994, p. 81-91.
- Slavík Vladimír et Milan Svonavec, « Spatial Organization of Local State Administration in the Slovak Republic », *Acta Universitatis Comenianae Geographica*, 1996, n° 37, p. 256-263.
- Srb Vladimír, « Asimilace a překlánění narodnosti obyvatelstva v Československu ve světle sčítání lidu 1950-1991 » (assimilation et repli des nationalités dans la population tchécoslovaque à la lumière des recensements de 1950 à 1991), *Demografie*, 1996, n° 3, p. 157-164.
- Steiner Eugen, *The Slovak Dilemma*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.
- Tapie Victor-Lucien, *La Monarchie et les peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.
- Valiani Leo, *La Dissoluzione dell' Austria-Unghera*, Milano, Saggiatore, 1966.
- Van Amersfoort Hans et Hans Knippenberg, *States and Nations, The Rebirth of the « Nationalities Question » in Europe*, Amsterdam, Nederlandse Geographische Studies, 1991.
- Vigh K., *A Slovakiai magyarsag sorsa* (la minorité hongroise de Slovaquie), Budapest, Bermenyi Kiado, 1992.
- Wehrle Frédéric, *Le divorce tchéco-slovaque, vie et mort de la Tchécoslovaquie*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Zudel Juraj et Stefan Ocovsky, « L'évolution de la structure résidentielle et de la situation des nationalités en Slovaquie du Sud », in Roux Michel, *Nations, État et territoire en Europe de l'Est et en U.R.S.S.*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 175-184.